

LE CONTRAT DE TRANSPORT DU COURRIER ENTRE GASPÉ ET CAMPBELLTON

Question n° 2627—M. Caouette:

1. A l'égard des contrats accordés pour le transport du courrier entre Gaspé et Campbellton en remplacement du train-poste, et pour les transports de courrier 100-101, 102-103, 140-141 et 160-161 respectivement, a) quel est le nom de chacun des soumissionnaires, l'offre de chacun, b) à qui le contrat fut-il accordé pour les transports de ces courriers, c) si le contrat n'a pas été adjugé à celui qui avait présenté la soumission la plus basse, pourquoi en est-il ainsi?

2. Qui détient le contrat pour la distribution des colis en provenance du bureau de poste de Lévis?

3. Des soumissions ont-elles été demandées? Dans le cas de l'affirmative, a) quel est le nom de chacun des soumissionnaires, b) quelle était l'offre de chacun, c) à qui le contrat fut-il adjugé?

(Le document est déposé.)

LES DEMANDES DE DÉPLACEMENT DE CHEFS DE GARE

Question n° 2698—M. Schreyer:

1. Combien de demandes de déplacement de chefs de gare a reçues la Commission des transports des compagnies de chemin de fer du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, par endroit précis et par mois, depuis janvier 1965?

2. Des demandes reçues de chacune des compagnies ferroviaires, combien ont été approuvées?

3. Quels sont les noms des lieux en cause relativement à chacune des demandes de déplacement de chefs de gare?

(Le document est déposé.)

● (2.40 p.m.)

L'HABITATION

PRÉSUMÉE CRISE—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je demande l'assentiment de la Chambre pour proposer l'ajournement aux termes de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, soit la grave crise de l'habitation au Canada aujourd'hui, comme le prouvent la baisse désastreuse des mises en chantier, les taux d'intérêt élevés sur les hypothèques et la hausse paralysante des prix des maisons et des loyers.

M. l'Orateur: Le député de Danforth voudrait-il exposer à la présidence l'urgence du débat?

M. Scott (Danforth): Oui, monsieur l'Orateur, bien volontiers. Comme Votre Honneur le sait, il est rare qu'une motion de ce genre soit proposée à la Chambre. (*Exclamations*) La chose ne se produit que lorsqu'il y a lieu de débattre une question d'une importance publique pressante. Il faut entre autres que

l'affaire à débattre soit du ressort du gouvernement. Dans ce cas-ci, cela ne fait aucun doute. Le gouvernement a des responsabilités —pas assez, peut-être—en ce qui concerne l'habitation.

En outre, Votre Honneur doit être assuré qu'il ne nous sera pas donné d'autre occasion de débattre la question, qui revêt une grande importance. Nous savons tous que les crédits du ministre ont été adoptés; aucune autre occasion ne nous sera donnée de soulever une question d'une importance nationale aussi pressante.

Nous sommes également tenus de convaincre la présidence de la nature pressante du débat. Il me semble, monsieur l'Orateur—et c'est la thèse que je veux faire valoir à Votre Honneur—que depuis les cinq ans que je siège à la Chambre, il n'y a jamais eu d'occasion, si ma mémoire est fidèle, où une affaire d'un caractère aussi pressant ait nécessité la suspension de l'ordre du jour pour la discuter. A l'heure actuelle, nous sommes aux prises avec une crise du logement des plus aiguës. Les députés actuellement n'entretiennent aucun doute à ce sujet. Il n'existe pas de politique de logement au Canada.

Des voix: Règlement.

M. Scott (Danforth): Nos réalisations dans le domaine du logement ont été un fiasco. Tandis que nous parlons ici, nos jeunes gens ne peuvent se permettre d'acheter les maisons en voie de construction et on demande des prix excessifs aux personnes âgées.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député s'est lancé à fond dans son discours. Aurait-il l'obligeance de se rasseoir, tandis que la présidence parle? Je voudrais lui rappeler qu'il doit se contenter de traiter d'une question très restreinte, soit l'opportunité de tenir maintenant un débat et de suspendre l'ordre du jour en vue de discuter la question.

M. Scott (Danforth): En toute déférence, monsieur l'Orateur, pour prouver la gravité de la situation, il faut nécessairement démontrer que notre pays traverse une crise actuellement. Je me souviens que Votre Honneur a déjà autorisé une discussion sur la sécheresse qui affligeait les agriculteurs de la vallée de l'Outaouais, voici un an ou deux. Le débat s'imposait. Aujourd'hui, nous faisons face à une crise de logement. La situation est bien plus grave que celle que vous nous aviez alors permis de débattre.

Il est difficile d'exprimer en termes appropriés l'état scandaleux dans lequel l'industrie de l'habitation canadienne se trouve aujourd'hui. Nous pouvons parler des duperies et des problèmes qui affligent les Canadiens. Que pouvons-nous faire d'autre pour soulever la